

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 870/SG/CG chargeant le proviseur du Lycée des fonctions de Chef du Service de l'Enseignement du 2e degré.

n° 870/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

5 juin 1968

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1968

Date du numéro

25 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Fernand Mamo, proviseur du Lycée de Djibouti, est chargé des fonctions de Chef du Service de l'Enseignement du second degré dans le Territoire Français des Afars et des Issas. Le présent arrêté prendra effet du 1er janvier 1968.